



LETTRE D'INFORMATION N°6 – MAI 2022

PROJET ÉOLIEN DES AILES DE SAINT-MATHIAS

ÉDITO

Chères habitantes, chers habitants,

Comme vous le savez, ENERTRAG œuvre au développement d'un projet éolien sur la commune de Saint Maxire depuis 2019.

Par-delà sa contribution à la transition énergétique, ce projet est avant tout un projet de territoire. Parce qu'il a reçu un accueil favorable des propriétaires et exploitants des terres qui, demain, pourraient accueillir les futures éoliennes. Parce qu'il bénéficie du soutien de vos élus, qui ont délibéré favorablement au lancement des études. Mais aussi et surtout parce que toutes les forces vives locales – élus, propriétaires et exploitants, associations, riverains – y contribuent en nous partageant leurs avis et suggestions, afin de co-construire ensemble le meilleur projet possible pour votre territoire.

Nous savons que ce projet suscite des questions et soulève des craintes. Nous les entendons via nos actions de terrain (notamment le porte-à-porte), et nous y répondons par des informations régulières. Nous constatons également que le projet suscite de l'enthousiasme : c'est l'occasion pour vous de contribuer à la transition énergétique, de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, et c'est une source de nombreux projets connexes qui ne manqueront pas de redoubler l'attractivité de la commune.

Pour ou contre, le projet se nourrit de tous vos apports et nous tenions à vous remercier pour votre participation. Lors des événements, du porte-à-porte ou sur le site internet du projet, votre avis est précieux : nous comptons sur vous !

Bonne lecture et à bientôt !

Marie RICH
Cheffe de projet éolien
ENERTRAG



Participez au Forum d'information n°2 !



Le Mardi 31 mai 2022



Salle des fêtes de Saint-Maxire



De 18h30 à 20h30

Au programme

- > Comparaison entre les énergies renouvelables : où se situe l'éolien ?
- > Zoom sur les retombées économiques pour le territoire
- > Contribution à l'avancée des études

A des fins d'organisation, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire auprès d'Agathe MONTEBRUN (Equipe concertation de Mazars) : agathe.montebun@mazars.fr
06 65 09 96 03 ou directement sur le site internet du projet :
www.saint-maxire.parcs-eoliens-enertrag.fr



Le projet éolien : où en est-on ?

Un projet éolien se développe sur un temps long et comporte plusieurs grandes étapes dans sa conception :

1.

Identification du site (6 à 12 mois)

- Identification des zones favorables et des capacités de raccordement
- Contact avec les élus, les propriétaires et exploitants agricoles

Vous êtes ici !

2.

La conception du projet (18 à 24 mois)

- Réalisation des études : environnementale, paysagère, acoustique et des vents
- Elaboration des études techniques et choix des équipements
- Analyse des impacts
- Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale

La phase de conception est une étape majeure dans le développement du projet. En travaillant main dans la main avec le territoire, Enertrag propose en 2022 de co-construire ensemble le meilleur projet possible pour tous !

3.

L'instruction du dossier (2 ans minimum)

- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale à la Préfecture
- Consultation des services instructeurs de l'Etat et de la CDNPS (Commission départementale nature, sites et paysages)
- Organisation d'une enquête publique
- Obtention de l'autorisation environnementale par décision du préfet

4.

La phase chantier (18 à 24 mois)

- Contractualisation avec les propriétaires et exploitants
- Génie civil
- Obtention d'un tarif d'achat de l'électricité (par appel d'offre)
- Demande de raccordement au réseau électrique

6.

L'exploitation du parc (25 à 30 ans)

- Production d'énergie renouvelable
- Maintenance via des inspections régulières
- Contrôles réguliers de conformité via des études et mesures

7.

Le démantèlement (12 à 24 mois)

- Démontage des machines et remise en état du site
- Recyclage des matériaux

Enertrag souhaite favoriser un dialogue territorial auprès de tous les publics concernés à chacune de ces étapes.

Zoom sur la démarche !

Retour sur le Forum d'information n°1

Le mercredi 13 avril 2022, de 18h30 à 20h30,
les Saint-Maxiraises et Saint-Maxirais ont :

- Découvert le projet et sa démarche de concertation,
- Echangé et posé leurs questions à Enertrag.

Les résultats



Une trentaine de participants



6 affiches présentées autour du projet



Une vingtaine de questions recueillies

Les remarques des participants

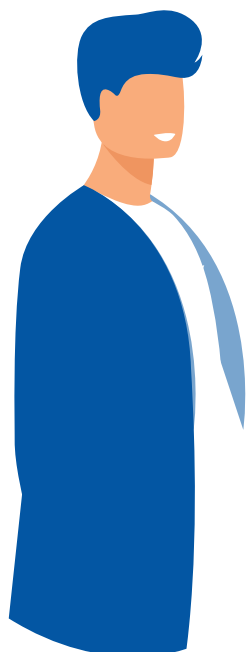


Participants devant les panneaux d'information

« Ça serait bien de pouvoir se rendre compte du bruit des éoliennes. Nous pourrions nous rendre à un parc éolien pour évaluer nous même l'intensité du bruit. »

« Ça serait intéressant de faire un photomontage depuis la Cité du Tout Vent. »

« Le projet est trop près des habitations à mon goût... »



Et ensuite ?

Rendez-vous au forum d'information n°2, le mardi 31 mai 2022 afin de suivre les avancées du projet et de prendre part à son développement !

Suite au Forum : nous répondons à vos questions

... sur le projet

Question d'un participant : « Comment la zone d'étude est-elle définie ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Ces zones ont été définies lors des études préliminaires en prenant en compte de premières contraintes réglementaires que sont : l'éloignement de 500 mètres des habitations, de 500 mètres des périmètres en lien avec le patrimoine, l'absence de servitudes aéronautiques civiles ou militaires, et enfin la présence d'une ressource en vent suffisante qui est généralement fondée à ce stade sur les atlas météo publics. »

... sur les impacts

Question d'un participant : « Que faire si le bruit nous dérange ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Après l'installation du parc éolien, une nouvelle étude acoustique est effectuée avec exactement le même protocole que lors de l'étude acoustique en phase de développement. Ainsi, les bridages sont adaptés si besoin.

Néanmoins, si les habitants sont gênés par le bruit, il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information auprès d'Enertrag. »

... sur les études

Question d'un participant : « Pourquoi faire l'étude paysagère après avoir commencé un projet, pourquoi ne pas la faire au tout début ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Pour lancer l'étude paysagère nous avons tout d'abord besoin d'identifier une zone d'étude. Ensuite les résultats de chacune des études (paysagère, écologique, de vent, acoustique) sont importants et permettent de définir l'implantation exacte des éoliennes. »

Question d'un participant : « Qu'en est-il de la zone Natura 2000 ? »

Réponse d'ENERTRAG : « La présence d'une zone Natura 2000 n'est pas incompatible avec la mise en place d'un parc éolien. Nous effectuons des études plus approfondies sur cette zone. »

... sur l'éolien

Question d'un participant : « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Leur durée de vie est aujourd'hui estimée en moyenne à 25 ans. Cette durée dépend des constructeurs mais au-delà, la fiabilité technique et l'efficacité des éoliennes deviennent insuffisantes du fait des fortes contraintes physiques subies pendant toute leur exploitation. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 30 ans selon les constructeurs. »

Question d'un participant : « A quel prix est vendu l'électricité ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Le prix de l'électricité produite par une éolienne est vendu en moyenne à 60€ du MWh. »

Le compte-rendu des échanges effectués durant le forum d'information n°1 est disponible sur le site internet.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à consulter la Foire aux Questions !

www.saint-maxire.parc-eoliens-enertrag.fr



Marie RICH
Cheffe de projet éolien ENERTRAG
saint-maxire@enertrag.com



Agathe MONTEBRUN
Consultante Concertation Mazars
agathe.montebun@mazars.fr
06 65 09 96 03